

Paris, le lundi 18 juillet 2022

## APF France handicap et le Ministère de la Santé et de la Prévention lancent le premier annuaire de l'accessibilité des cabinets, et invitent les professionnels de santé à se référencer sans attendre



Aujourd'hui, 2/3 des personnes en situation de handicap sont confrontées à des difficultés pour accéder à des soins<sup>1</sup> et 52 % des personnes en béquilles et en fauteuil roulant disent éprouver des difficultés pour se rendre dans les cabinets spécialisés<sup>2</sup>. Face à ces constats, APF France handicap et le Ministère de la Santé et de la Prévention ont imaginé un annuaire en ligne dont l'objectif est d'identifier et de valoriser l'accessibilité des lieux de soins pour les patients en situation de handicap, en situation d'obésité, ou encore en perte d'autonomie... Cet annuaire hébergé sur le site Santé.fr leur permettra de trouver un professionnel qui saura les accueillir en fonction de leurs besoins et ainsi dans les meilleures conditions. Les professionnels de santé sont invités à renseigner les informations sur leurs conditions d'accueil et de soins pour préparer une ouverture au public fin 2022.

<sup>1</sup> [Enquête APF France handicap - Ifop](#) menée en janvier 2022 auprès de 2 254 personnes en situation de handicap et de leurs proches afin de recueillir leur opinion dans la perspective de l'élection présidentielle.

<sup>2</sup> [Enquête APF France handicap – Ifop](#) menée de septembre à décembre 2019 auprès de 12 000 personnes en situation de handicap ou non visant à établir un état des lieux de la question de l'accessibilité en France.



Contact presse : Sophie Lasbleis



Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – [sophie.lasbleis@apf.asso.fr](mailto:sophie.lasbleis@apf.asso.fr)



## Un outil co-construit par les représentants de patients et les professionnels de santé



APF France handicap et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont travaillé avec le soutien d'instances représentatives des professionnels de santé et des patients, à la création d'un annuaire unique, hébergé sur Santé.fr, avec pour ambition de donner aux usagers une information simple, claire et précise permettant un accès à la santé facilité.

Pour cela, de nombreux professionnels sont invités à se référer : médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures, podologues, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, audioprothésistes.

Chaque professionnel de santé communique directement ses informations sur Santé.fr : [www.sante.fr/annuaire-accessibilite-pro](http://www.sante.fr/annuaire-accessibilite-pro).

Dix minutes suffisent pour remplir le formulaire : accès au lieu d'exercice, à la prise en charge du patient ou aux équipements.

Le but de ce recueil est d'éviter une demande de rendez-vous de la part d'un patient qui ne pourrait finalement pas être soigné et de pouvoir l'orienter vers le confrère adéquat.

Grâce à cette collecte d'informations et selon son type de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel, avec trouble du spectre autistique, psychique...) l'utilisateur pourra, au travers d'un filtre, accéder aux informations telles que : la possibilité pour le professionnel de communiquer en langue des signes française, la présence d'un ascenseur, d'une rampe d'accès, de places de parking à proximité du lieu de rendez-vous, ou encore l'identification des équipements permettant d'accueillir des patients obèses par exemple.

« Cela va au-delà de l'identification d'un lieu accessible. En effet, Santé.fr permettra également d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration à mettre en place » explique Pauline Leduc, Cheffe de projet régional des politiques d'inclusion au sein d'APF France handicap Pays de la Loire.

Les données recueillies sur Santé.fr seront consultables par le grand public à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, le but étant de laisser le temps aux professionnels de santé de remplir les informations les concernant et de permettre ainsi un meilleur accès aux soins aux personnes en situation de handicap, notamment.



**APF France handicap** est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle rassemble 85 000 acteurs et intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements sociaux et médico-sociaux et entreprises adaptées).

**APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.**

<https://www.apf-francehandicap.org/>

Contact presse : Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – [sophie.lasbleis@apf.asso.fr](mailto:sophie.lasbleis@apf.asso.fr)

